

Note interne de visite d'inspection

PACA	GS: 13	Subdivision de : Martigues 2	Date: 21/12/2007
Inspecteurs	: Martial FRANCOIS et René LOVAT		
Exploitant	: PAM - OTPF		Code GIDIC : 064.
Site inspecté	: LAVERA		A ou D : A
Activité	: Port pétrolier - Traitement des eaux de déballastage		Priorité : P 1
Objet de la visite	: Récolement arrêté PPA du 20/11/06 et rejets eaux résiduaires		
Présentation du site inspecté			
Description succincte des installations inspectées			
Station de traitement des eaux résiduaires Emissions de COV du terminal pétrolier			
Contexte environnemental et socio-économique			
La station de traitement des eaux résiduaire de déballastage vient d'être totalement refondue (reconstruction totale après redimensionnement et ajout d'un moyen traitement complémentaire). Elle fonctionne depuis 1 an environ. Les valeurs mesurées nous paraissent donc représentatives de ses performances. Les valeurs de rejets des MES, de la DCO et de l'indice phénol communiquées par l'exploitant dans le cadre de l'auto-surveillance font état de dépassements chroniques. Antérieurement à cette refonte, la situation n'était déjà pas satisfaisante et nous avons temporisé en attendant la mise en service de la nouvelle installation. L'exploitant nous ait fait remarquer que remédier à cette situation pouvait le conduire à ne plus accepter les eaux de déballastage des navires et donc à assurer ce service. Il convient de remarquer qu'il s'agit d'un simple service sans enjeu particulier pour l'activité du port. Concernant le COV, l'action conduite consiste à amener l'exploitant à mieux quantifier les émissions, celle des bateaux notamment, et à disposer de moyens pour les réduire.			
Evolutions prévisibles (<i>augmentation/réduction d'activité - investissements prévus/envisagés – augmentation/réduction des effectifs,....</i>)			
Néant			

Résultats de la visite d'inspection

Description sommaire du déroulement de la visite (sujets évoqués - documents consultés - lieux visités - ...)

- Sujets évoqués

Eaux résiduelles station de déballastage
AP PPA relatif aux émissions de COV

- Documents consultés

Auto surveillance « rejets eau »

AP PPA

- Lieux visités

Néant

- Autres remarques

Néant

Conclusions de l'Inspection (appréciation - suites données administratives (DRIRE, PREFET) et pénales)

3 écarts ont été relevés

L'échéance de l'AP PPA relative au bilan COV et a sont pas respectées.

L'auto surveillance de ces eaux n'est pas correctement assurée.

Le fonctionnement de la station de traitement des eaux résiduelles de Lavéra est déficient. Cette situation existe à ma connaissance depuis toujours et les nouvelles installations n'ont apportées aucune amélioration notable.

Suite aux écarts et remarques porté à la connaissance de l'exploitant lors de la visite et malgré de délai important qui lui a été laissé, il n'a pas répondu.

S'agissant d'un EPIC, cette attitude paraît inacceptable et nous conforte dans la nécessité d'agir par mise en demeure du préfet afin d'amener le PAM respecter l'autorisation qui lui a été délivrée et à mieux considérer ces questions d'environnement.

Personnes rencontrées (noms, fonctions, ...)

Mme Françoise ROBERT, Directrices des terminaux pétroliers de Fos et Lavéra

Mme Magalie DEVEZE, Responsable du service environnement du PAM,

Mr Hervé SENERGOUS, Responsable exploitation,

Mr Daniel NAPPA, Responsable HSE

Suivi des écarts des précédentes visites d'inspection

N° fiche	Commentaires (soldée?- évolution ?)
1- Lavéra	Soldée
2- Lavéra	Non soldée (écart rejets eau de déballastage)